A stylized map of the province of Manitoba, Canada, is shown in a light green color against a dark blue background. The map is outlined in a thick dark blue line. The text is positioned on the left side of the map.

Lignes directrices concernant l'adaptation de cours aux besoins des apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés

Document à l'intention des
écoles secondaires offrant
une programmation
en langue française

2^e édition : version provisoire

Manitoba 

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT L'ADAPTATION DE COURS AUX BESOINS DES APPRENANTS NOUVEAUX ARRIVANTS SOUS-SCOLARISÉS

*Document à l'intention des écoles secondaires offrant une programmation
en langue française, 2^e édition : version provisoire*

2013

Division du Bureau de l'éducation française
Éducation Manitoba

Éducation Manitoba - Données de catalogage avant publication

373.182691 Lignes directrices concernant l'adaptation de cours aux besoins des apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés : document à l'intention des écoles secondaires offrant une programmation en langue française, 2^e édition : version provisoire.

ISBN : 978-0-7711-5510-9

1. Enfants d'immigrants – Éducation – Manitoba. 2. Enfants réfugiés – Éducation -- Manitoba. 3. Français (Langue) – Étude et enseignement (Secondaire) – Manitoba – Allophones. I. Manitoba. Éducation Manitoba

Tous droits réservés © 2013, le Gouvernement du Manitoba représenté par la ministre de l'Éducation. Éducation Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont produites, prière d'en aviser Éducation Manitoba pour qu'elles soient rectifiées. Nous remercions sincèrement les auteurs et les éditeurs de nous avoir autorisé à adapter ou à reproduire leurs originaux.

Le présent document est disponible sur le site Web d'Éducation Manitoba, à l'adresse <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/ana/adaptation/index.html>. Des copies de ce document peuvent être achetées au Centre des manuels scolaires du Manitoba (article numéro 98721) à www.mtbb.mb.ca.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Description de la désignation des cours adaptés aux besoins des apprenants nouveaux arrivants	2
Les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés	3
- Qui sont les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés?	
- Quelles questions devrait-on poser à l'égard des apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés?	
- Quelle est la différence entre les désignations de cours de littératie française (L) et les cours modifiés (M)?	
- Dans quelles conditions un apprenant nouvel arrivant devrait-il se voir assigner un cours de désignation « M »?	
Processus de collaboration pour prendre des décisions relatives à l'adaptation de cours	6
- Qui décide si un apprenant nouvel arrivant a besoin d'une programmation comprenant des cours adaptés portant une désignation « L »?	
- Quelle programmation devrait être offerte à un apprenant nouvel arrivant sous-scolarisé?	
- Comment procède-t-on pour déterminer si un cours devrait être adapté pour un apprenant nouvel arrivant sous-scolarisé?	
Mise en œuvre des adaptations des programmes d'études pour la désignation « L »	8
- Comment répondre aux besoins des apprenants qui suivent un cours portant la désignation « L »?	
- Comment pondérer l'évaluation de l'apprentissage de la littératie et du contenu des matières scolaires?	
- Qui met en œuvre les adaptations des programmes d'études pour la désignation « L »?	
- Comment les adaptations sont-elles indiquées dans le Plan éducatif de littératie française (PELF)?	
- Les apprenants qui suivent des cours portant la désignation « L » doivent-ils subir des tests provinciaux basés sur les normes?	
Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires	12
- Les apprenants nouveaux arrivants qui ont uniquement suivi des cours portant la désignation « L » peuvent-ils obtenir leur diplôme d'études secondaires?	
- Pour remplir les critères d'obtention du diplôme d'études secondaires, les apprenants nouveaux arrivants peuvent-ils suivre des cours proposés par l'école et des projets proposés par l'élève?	
- La désignation « L » permettra-t-elle aux apprenants de remplir les critères d'admission à des établissements postsecondaires?	
Rendre compte des cours portant la désignation « L »	13
- Comment rendre compte des cours portant la désignation « L »?	
- Comment rapporter les cours portant la désignation « L » sur le bulletin scolaire?	
Appui au changement	14
- De quel appui les écoles et les divisions scolaires disposent-elles pour apporter ces changements?	
Lectures suggérées	15
Bibliographie	16
Annexe	17
- Plan éducatif de littératie française (PELF) et de suivi de la 9 ^e à la 12 ^e année	

INTRODUCTION

L'objectif des présentes lignes directrices est de donner des renseignements sur la mise en œuvre d'une programmation scolaire adaptée aux besoins des apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés du secondaire. Les cours du secondaire élaborés ou approuvés par Éducation Manitoba nécessiteront des adaptations importantes pour répondre aux besoins des apprenants nouveaux arrivants qui n'ont pas une bonne maîtrise du français ou qui ont un retard académique nécessitant une mise à niveau. Même si les apprenants nouveaux arrivants peuvent acquérir rapidement des compétences en littératie*, il faut leur proposer des expériences d'apprentissage et des soutiens pédagogiques qui permettent le développement continu autant en langue française que dans la matière enseignée.

Pour les apprenants ayant un retard académique trop marqué, le Ministère a élaboré des cours d'actualisation scolaire pour apprenants nouveaux arrivants (CASANA). Ces cours ont pour objectif de permettre l'acquisition d'éléments incontournables dont les apprenants auront besoin afin de connaître le succès au niveau secondaire. Ils précèdent donc l'entrée dans des cours réguliers portant la désignation « L ».

À mesure que les apprenants nouveaux arrivants acquerront une plus grande maîtrise de la langue française, ils suivront une variété de cours développés par le Ministère ou élaborés à l'échelle locale et enregistrés auprès du Ministère. La désignation de cours « L » (littératie française pour nouveaux arrivants) s'applique à des cours développés par le Ministère qui sont adaptés, au cas par cas, tout spécialement aux besoins des apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés. Elle ne vise pas nécessairement tous les cours d'une année d'études.

Les présentes lignes directrices décrivent la marche à suivre pour appliquer la désignation « L » aux cours développés par le Ministère. Elles proposent des méthodes pour reconnaître les apprenants ayant besoin d'adaptation dans de tels cours, pour planifier en collaboration leur inclusion et pour consigner les adaptations des programmes d'études dans le bulletin scolaire provincial.

Ce document, *Lignes directrices concernant l'adaptation de cours pour les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés*, sert de ressource pour guider l'élaboration d'une programmation qui facilite l'inclusion des apprenants nouveaux arrivants dans le cheminement ordinaire du secondaire. La désignation « L » ne vise nullement à isoler les apprenants nouveaux arrivants, ni à les exclure des avantages d'une éducation de qualité.

* La littératie comprend les compétences relatives à la communication orale (l'écoute et le parler), la lecture et l'écriture, les notions de calcul et les autres compétences qui favorisent l'apprentissage, le civisme et le succès personnel et professionnel de l'individu.

DESCRIPTION DE LA DÉSIGNATION DES COURS ADAPTÉS AUX BESOINS DES APPRENANTS NOUVEAUX ARRIVANTS

La désignation « L » sert à identifier tout cours issu d'un programme d'études développé par le Ministère qui a été adapté à l'échelle locale pour répondre aux besoins des apprenants nouveaux arrivants francophones (réfugiés ou immigrants) sous-scolarisés. Ces apprenants manifestent des lacunes importantes dans le domaine de la littératie.

La désignation « L » signifie qu'un cours a été spécialement adapté pour faciliter l'apprentissage du français par les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés. L'acquisition de la langue propre à la matière les aidera à accéder au contenu notionnel des cours puis à passer à la programmation régulière du secondaire. Le terme «programme d'études» désigne les résultats d'apprentissage généraux et spécifiques d'une année scolaire et d'une matière ou d'un cours donné. Ces résultats d'apprentissage sont décrits dans le cadre des programmes d'études correspondant à cette matière ou à ce cours à un niveau scolaire. Lorsqu'en respectant les résultats d'apprentissage d'un programme d'études élaboré par le Ministère, l'enseignant adapte les attentes, le contenu et les approches pédagogiques pour permettre à l'apprenant de réussir à développer à la fois ses habiletés langagières ainsi que ses connaissances et habiletés dans la matière donnée, il faut utiliser la désignation de cours « L ». Ces adaptations considérables doivent être faites avant que l'apprenant ne commence le ou les cours.

Les résultats d'apprentissage d'une matière ou d'un cours donné doivent être adaptés au cas par cas en utilisant le cadre d'un Plan éducatif de littératie française (PELF)*. Ces adaptations ont pour objet d'aider à intégrer les apprenants nouveaux arrivants dans la programmation régulière du secondaire. La désignation « L » ne vise nullement à limiter l'accès aux nouveaux arrivants sous-scolarisés aux cours réguliers portant une désignation F, G ou S. L'objectif est de leur fournir une variété d'expériences d'apprentissage qui répondent mieux à leurs besoins tout en assurant une transition vers une programmation régulière.

* Pour un exemple de Plan éducatif de littératie française, veuillez vous référer à l'annexe A du présent document.

LES APPRENANTS NOUVEAUX ARRIVANTS SOUS-SCOLARISÉS

Qui sont les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés? Dans ce document, on désigne les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés, comme étant des élèves dont la maîtrise du français ou les expériences scolaires ne sont pas suffisantes pour leur permettre de fonctionner sur un pied d'égalité avec les apprenants ayant évolué dans le système scolaire canadien et ayant une scolarité appropriée à leur âge.

En plus d'une certaine maîtrise du français, ces apprenants ont souvent la connaissance d'une autre langue. Dans de nombreux cas, le français est la deuxième, la troisième ou même la quatrième langue de l'apprenant. Ces apprenants se retrouvent donc dans une situation où leur première langue n'est pas celle dont ils ont besoin pour fonctionner à l'école et dans la société canadienne en général.

Les apprenants nouveaux arrivants arrivent souvent à l'école avec une déficience en littératie et ont besoin d'un enseignement et d'une programmation adaptés pour combler leur retard. De plus, ces apprenants peuvent manifester des lacunes dans le contenu notionnel de diverses matières scolaires.

Cependant, on ne peut pas généraliser en disant que les apprenants nouveaux arrivants ont systématiquement de faibles aptitudes en français ou dans les matières scolaires. Mais, pour certains d'entre eux, en raison des compétences scolaires qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'acquérir, leur niveau de littératie scolaire peut être beaucoup plus bas que celui des apprenants ayant évolué dans l'école canadienne.

Quelles questions devrait-on poser à l'égard des apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés?

Voici certaines questions de base que l'on devrait poser à l'égard des apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés.

1. Qui sont ces apprenants?

Les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés sont des apprenants qui ne sont pas prêts à recevoir un enseignement dans le contexte de la programmation régulière en raison de leur connaissance partielle du français, d'un français dialectique méconnu dans la communauté d'accueil, d'une connaissance limitée dans une matière académique donnée ou d'une connaissance limitée de leur nouvel environnement.

2. Quel est le niveau de lecture et d'écriture de l'apprenant?

Il faut, si possible, évaluer le niveau de lecture et d'écriture des apprenants nouveaux arrivants en français et dans leur première langue pour déterminer leurs forces et leurs faiblesses. Cette évaluation peut révéler des connaissances et des compétences détenues par l'élève qui serviront à guider les adaptations à apporter aux cours.

3. Quels sont les antécédents scolaires de l'apprenant?

Même si beaucoup d'apprenants nouveaux arrivants ont une scolarité continue, certains, notamment les réfugiés, ont fréquemment vu leurs études interrompues, parfois pendant de longues périodes, et ils peuvent avoir besoin d'un rattrapage important, de cours d'actualisation scolaire (CASANA) ainsi que des cours de français supplémentaires.

4. Quel est le niveau de scolarité de l'apprenant?

Certains apprenants arrivent avec un dossier scolaire qui confirme leur niveau de scolarité. D'autres arrivent sans aucun dossier scolaire. Les écoles devraient, dans la mesure du possible, examiner les dossiers scolaires et attribuer les crédits applicables. Les apprenants devraient être évalués et placés dans un niveau scolaire et une classe convenant à leur âge. Des PELF devraient être développés pour répondre aux besoins d'apprentissage de chaque apprenant.

5. Quelles sont les forces et les faiblesses scolaires de l'apprenant?

Après l'évaluation des compétences de l'apprenant en français et de ses connaissances et habiletés académiques par les enseignants ou d'autres professionnels (p. ex. les orthopédagogues), l'école doit discuter des aspirations scolaires et professionnelles de l'apprenant avec lui et ses parents.* L'école doit fournir de l'information concernant l'obtention des crédits scolaires et la programmation offerte, de manière à ce que l'apprenant puisse faire des choix éclairés en matière de programmation.

Quelle est la différence entre les désignations de cours de littérature française (L) et les cours modifiés (M)?

Même si les désignations « L » et « M » de cours ont pour but de rendre plus pertinents les programmes d'études afin de satisfaire aux besoins particuliers des apprenants, les objectifs diffèrent grandement.

- **La désignation « L »** indique qu'un cours a été adapté en concevant des expériences éducationnelles pour les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés pour qu'ils acquièrent les compétences linguistiques en français nécessaires dans la matière en question pour passer à la programmation régulière du niveau secondaire.

Les attentes, les contenus et les approches pédagogiques pour un programme d'études développé par le Ministère ont été adaptés pour répondre aux besoins d'apprentissage spéciaux des apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés. Un Plan éducatif de littérature française (PELF) est requis pour chaque élève qui suivra des cours portant la désignation « L ». Ces adaptations sont spécialement conçues pour l'acquisition des aptitudes en communication, du vocabulaire scolaire propre aux diverses matières scolaires offertes au niveau secondaire et à l'atteinte des résultats d'apprentissage pour celles-ci. Les cours désignés « L » ont comme objectif de préparer les apprenants nouveaux arrivants à un parcours réussi dans les cours du niveau secondaire où le français est la langue d'enseignement.

* Le terme « parents » s'applique au père et à la mère ou aux tuteurs de l'apprenant. Il est employé en tenant compte du fait que, dans certains cas, un seul parent peut être responsable de l'éducation de l'enfant.

- **La désignation « M »**, à la différence de la désignation « L », indique des expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant été diagnostiqués avec des difficultés cognitives. Les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études prescrit par la province seront modifiés pour tenir compte des besoins de l'élève en matière d'apprentissage. Un Plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève qui suit un cours désigné « M ».

Dans quelles conditions un apprenant nouvel arrivant devrait-il se voir assigner un cours de désignation « M »?

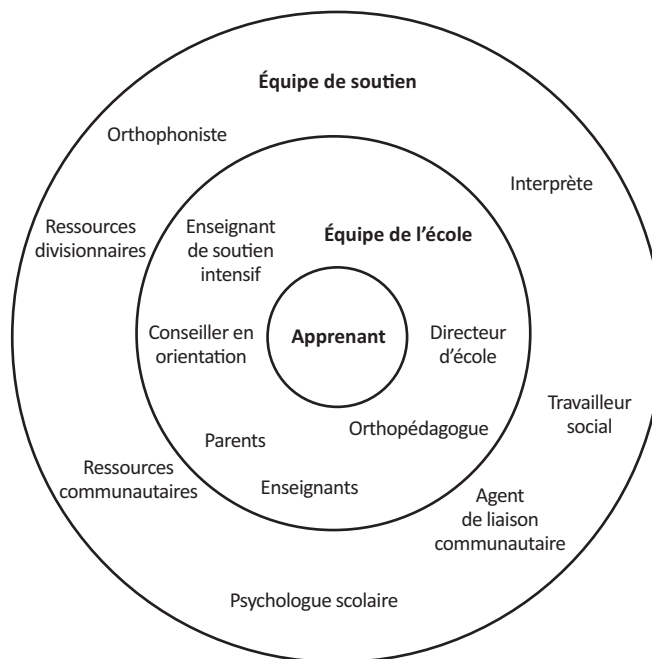
La décision de fournir à un apprenant nouvel arrivant un cours modifié portant la désignation « M » se fait, à la suite d'un diagnostic de la part d'un professionnel, en collaboration avec l'apprenant, les parents, l'administration scolaire, l'enseignant travaillant en classe et l'orthopédagogue. Il est important que des évaluations appropriées, tenant compte des facteurs linguistiques et environnementaux, soient réalisées pour garantir que les habiletés cognitives de l'apprenant sont évaluées correctement. Par exemple, les apprenants qui subissent les effets d'un choc culturel profond ou des troubles de stress post-traumatique peuvent fonctionner bien en deçà de leur capacité pendant un certain temps sans qu'il s'agisse pour autant d'une déficience cognitive.

Il revient aux administrateurs scolaires de veiller à ce que les besoins de l'apprenant soient respectés et que les ressources disponibles à l'école soient rassemblées et coordonnées. De plus, les administrateurs scolaires doivent assurer un leadership dans les situations particulières qui se présenteront.

PROCESSUS DE COLLABORATION POUR PRENDRE DES DÉCISIONS RELATIVES À L'ADAPTATION DE COURS

Qui décide si un apprenant nouvel arrivant a besoin d'une programmation comprenant des cours adaptés portant une désignation « L »?

Plusieurs intervenants doivent collaborer afin de déterminer si un apprenant a besoin d'une programmation qui comprend des cours adaptés portant une désignation « L ». Bien que la décision incombe en dernier lieu à l'équipe des services aux élèves de l'école, l'avis de l'équipe de soutien divisionnaire est un facteur primordial dans tout le processus décisionnel.



Quelle programmation devrait être offerte à un apprenant nouvel arrivant sous-scolarisé?

Une programmation comprenant des cours portant la désignation « L » exige que l'on choisisse et organise de manière séquentielle, avec beaucoup de soins, une variété de cours du secondaire. Dans la plupart des cas, les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés auront besoin de cours complémentaires, notamment :

- des cours du secondaire élaborés ou approuvés par le Ministère, incluant des cours d'actualisation scolaire pour apprenants nouveaux arrivants (CASANA);
- des cours d'anglais *English as an Additional Language* portant la désignation « E »;
- des cours élaborés à l'échelle locale tels que des cours proposés par l'école (CPE) ou des projets proposés par l'élève (PPE) élaborés ou adaptés tout particulièrement pour les apprenants nouveaux arrivants.

Comment procède-t-on pour déterminer si un cours devrait être adapté pour un apprenant nouvel arrivant sous-scolarisé?

Il est important que l'équipe des services aux élèves étudie toutes les options possibles pour l'apprenant. Dans la plupart des cas, les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés auront besoin de cours d'actualisation scolaire pour apprenants nouveaux arrivants (CASANA) avant d'accéder aux cours désignés « L ». Le choix des cours complémentaires qu'un apprenant peut suivre dépendra entre autres de ses besoins personnels et de l'approche de l'école en matière de programmation de cours adaptés. Le processus pour décider s'il faut adapter un cours pour un apprenant nouvel arrivant sous-scolarisé doit avoir lieu avant que ce dernier ne commence le cours. L'équipe de l'école doit :

- examiner les besoins d'apprentissage de l'apprenant dans la perspective de ses objectifs personnels;
- évaluer les connaissances du français de l'apprenant et dans la ou les langues parlées à la maison ainsi que les expériences scolaires antérieures;
- passer l'élève en entrevue, avec le concours d'un des parents, d'un interprète ou, au besoin, d'un agent de liaison communautaire. Suite à l'évaluation :
 - o déterminer le ou les cours appropriés dont on pourrait envisager l'adaptation;
 - o déterminer les cours proposés par l'école (CPE) ou les projets proposés par l'élève (PPE) à envisager;
 - o déterminer les cours développés et mandatés par le Ministère que l'apprenant pourrait intégrer sans que ces cours aient besoin d'une désignation « L »;
 - o considérer le ou les cours appropriés qui répondent aux besoins et aspirations de l'apprenant;
- examiner les raisons d'être et les résultats d'apprentissage des programmes d'études correspondant au(x) cours envisagé(s);
- au moyen du PELF, déterminer les adaptations appropriées à apporter une fois que l'on a convenu de la pertinence d'un cours qui portera la désignation « L ».

La désignation « L » doit être appliquée cours par cours à tout cours développé par le Ministère qui a été adapté tout spécialement aux besoins d'un apprenant nouvel arrivant sous-scolarisé. Elle ne vise pas d'une façon générale toute une année d'études.

* CASANA prévoit une contribution importante de la part de l'enseignant de soutien intensif, surtout aux premiers stades d'apprentissage. L'enseignant de soutien intensif travaille avec un groupe d'apprenants ayant besoin d'une programmation de mise à niveau en littératie et en numératie. Cette programmation peut varier dans le temps selon le profil de l'apprenant.

Les périodes de mise à niveau sont fixées à l'horaire et les apprenants sont regroupés avec d'autres apprenants ayant un profil semblable. Les apprenants peuvent être intégrés dans des classes ordinaires d'éducation artistique, d'éducation physique et d'éducation à la santé, très souvent avec peu ou pas d'adaptation.

MISE EN ŒUVRE DES ADAPTATIONS DES PROGRAMMES D'ÉTUDES POUR LA DÉSIGNATION « L »

Comment répondre aux besoins des apprenants qui suivent un cours portant la désignation « L »?

La planification d'un cours désigné « L » doit se faire avant qu'un apprenant ou un groupe d'apprenants rendus à peu près au même stade de développement de communication en français commencent le cours. L'enseignant doit tenir compte du contenu du cours et de la méthode qui sera utilisée pour évaluer l'acquisition des connaissances, des habiletés et du vocabulaire relatifs à la matière. La planification du cours facilitera l'organisation des résultats d'apprentissage, les tâches d'évaluation et la différenciation de l'enseignement. On devrait inclure un plan d'évaluation précisant les critères d'apprentissage relatifs à la langue, au contenu, aux habiletés à développer et la pondération à utiliser.

À mesure que le cours sera davantage orienté sur l'acquisition des compétences générales en français et des connaissances, valeurs et habiletés rattachées à la matière, l'enseignant devra décider quels éléments du cours seront enseignés, lesquels devront être adaptés et lesquels seront mis de côté. L'enseignant devrait tenir compte des résultats d'apprentissage de la matière du point de vue des apprentissages incontournables, ou de ce que les apprenants doivent connaître, de ce qu'ils devraient connaître et de ce qu'ils peuvent connaître pour assurer le succès dans le cadre du cours. Il importe de prendre en compte non seulement les sujets ou le contenu à couvrir, mais aussi le niveau de profondeur ou de complexité. Par exemple, les apprenants au niveau débutant n'ont que des compétences limitées à l'oral, en vocabulaire, en lecture et en écriture en français. Ils ont besoin de ressources et d'approches d'apprentissage prévoyant une grande variété de contextes et d'activités pratiques, en utilisant des concepts et un vocabulaire moins complexes. Il faut donc que l'accent soit placé sur l'acquisition d'un vocabulaire et d'une syntaxe de base pour le cours, l'exploration des concepts, les habiletés et les termes essentiels ou fondamentaux. Le choix de ces apprentissages devra s'aligner sur les objectifs déterminés dans le Plan éducatif de littératie française (PELF) afin de respecter les buts et aspirations des apprenants. Ceux qui sont plus avancés dans l'apprentissage de la langue posséderont les compétences linguistiques nécessaires pour traiter des textes plus complexes et faire des liens avec des concepts plus abstraits.

Les étapes énumérées ci-dessous présentent un processus d'élaboration des cours désignés « L ».

Étape 1 :

À partir du Plan éducatif de littératie française, déterminer le ou les cours de niveau secondaire qui doivent être adaptés en vue de fournir des expériences d'apprentissage appropriées.

Étape 2 :

Réviser chaque cours en ayant à l'esprit le stade où l'apprenant se situe, en tenant compte de ses caractéristiques, de ses points forts et de ses faiblesses. Déterminer et examiner les changements requis, en notant les résultats d'apprentissage visés et le contenu du cours, les activités d'apprentissage et les tâches attendues de l'apprenant, ou les expériences qui doivent être adaptées.

Étape 3 :

Compte tenu du stade de développement en communication en français où se trouve l'apprenant, réviser et documenter les adaptations apportées au contenu du cours pour offrir un enseignement différencié approprié.

Étape 4 :

Adapter des unités thématiques qui forment l'assise de l'apprentissage de la langue et de la matière. Au moment de créer les unités, il importe de déterminer les principales stratégies d'enseignement et d'apprentissage à utiliser. Le soutien à l'apprentissage est un facteur essentiel à considérer lorsque les apprenants abordent des concepts abstraits.

Étape 5 :

Définir la cible d'évaluation (les résultats d'apprentissage spécifiques qu'on veut évaluer) et déterminer les tâches ou stratégies d'évaluation qui conviennent le mieux aux capacités de l'apprenant à ce moment et au type de données à recueillir.

Étape 6 :

Déterminer les principaux produits, tâches et habiletés rattachés au cours ainsi que les changements nécessaires appropriés au stade de développement en littératie de l'apprenant. Par exemple, si les apprenants qui maîtrisent le français doivent rédiger un rapport de recherche de plusieurs pages et faire une présentation orale, l'apprenant d'un cours désigné « L » pourrait se voir demander un rapport plus court ou de présenter l'information à l'aide de matériel d'appui.

Étape 7 :

Répertorier et choisir le matériel à lire ou à écouter avec un contenu approprié et dans un domaine approprié. Concernant le choix des textes, il faut que les apprenants puissent lire des textes authentiques. Les textes qui sont recommandés pour le cours original peuvent être remplacés, en partie ou en totalité, par des textes à lire ou à écouter qui sont appropriés à l'âge et au stade de développement en littératie de l'apprenant.

Porter attention à tous les aspects de l'évaluation (évaluation au service de l'apprentissage, évaluation en tant qu'apprentissage et évaluation de l'apprentissage). Le plan d'évaluation doit viser à la fois le développement en littératie et le développement des connaissances, des valeurs et des habiletés propres à la matière.

Comment pondérer l'évaluation de l'apprentissage de la littératie et du contenu des matières scolaires?

Comme le cours désigné « L » incorpore l'apprentissage en littératie et celui de la matière à l'étude, l'évaluation de l'apprentissage des apprenants devrait porter sur ces deux aspects à la fois. Au premier stade d'apprentissage en langue française, l'accent doit être placé sur le développement général de la littératie et du vocabulaire propre à la matière. À mesure que les apprenants développent leurs compétences en littératie et s'approchent du stade approprié à leur âge et à leur niveau, on doit insister davantage sur l'apprentissage de la matière.

Le tableau ci-dessous suggère une pondération entre l'enseignement de la littératie et l'enseignement de la matière pour chaque stade. La portion « apprentissage de la matière » se fonde sur les résultats d'apprentissage adaptés quant aux attentes, au contenu et à l'approche pédagogique.

Stade 1	Matière	Littératie
Stade 2	Matière	Littératie
Stade 3	Matière avec adaptations	Littératie
Stade 4	Matière avec adaptations	Littératie

Qui met en œuvre les adaptations des programmes d'études pour la désignation « L »?

L'enseignant et l'orthopédagogue sont chargés de la mise en œuvre des adaptations des programmes d'études en se fondant sur le point de vue de certains ou de l'ensemble des enseignants actuels ou à venir, des professionnels de l'équipe des services aux élèves de l'école et de la division. Une considération de premier plan est l'adaptation des résultats d'apprentissage des programmes d'études aux besoins précis d'apprentissage de l'apprenant nouvel arrivant sous-scolarisé. La collaboration joue un rôle crucial dans ce processus.

L'enseignant d'une matière donnée met en œuvre le programme d'études avec des adaptations relatives à la littératie. Cet enseignant, reconnu comme le spécialiste du contenu dans l'exécution du programme d'études, doit veiller non seulement à l'enseignement du vocabulaire et des éléments incontournables, mais aussi aux besoins en matière de littératie de l'apprenant. L'orthopédagogue peut aider l'enseignant chargé de la matière donnée à adapter les stratégies d'enseignement et le contenu. Le processus consistant à adapter le programme d'études aux apprenants nouveaux arrivants est donc un effort de collaboration et fait appel à l'expertise du spécialiste de la matière, de l'orthopédagogue ou de l'enseignant de soutien intensif. Une fois les adaptations apportées, l'école pourra alors utiliser la désignation « L » pour ce cours.

Comment les adaptations sont-elles indiquées dans le Plan éducatif de littératie française (PELF)?

Les expériences d'apprentissage adaptées sont élaborées dans le contexte d'un PELF. Il faut que ce processus ait lieu avant que l'apprenant ne commence le ou les cours visés. La division scolaire aura développé sa propre version du PELF. Pour tout renseignement précis sur la planification formelle d'un PELF, veuillez consulter le document *Évaluation et programmation des apprenants nouveaux arrivants dans les écoles françaises du Manitoba : Fascicule 2* disponible au http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/ana/accueil/fascicule_2.pdf.

Il est important de préciser :

- les attentes, le contenu et les approches pédagogiques qui ont été adaptés;
- les stratégies d'apprentissage qui seront utilisées pour permettre à l'apprenant d'atteindre les objectifs fixés se rattachant aux adaptations;
- comment l'apprenant, les parents et l'école pourront-ils savoir si les objectifs ou les résultats d'apprentissage du programme d'études décrits dans le PELF ont été atteints.

Les apprenants qui suivent des cours portant la désignation « L » doivent-ils subir des tests provinciaux basés sur les normes?

Un apprenant qui suit un cours portant la désignation « L » ne subit pas de test provincial basé sur les normes pour ce cours.

CRITÈRES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Les apprenants nouveaux arrivants qui ont uniquement suivi des cours portant la désignation « L » peuvent-ils obtenir leur diplôme d'études secondaires?	Les apprenants nouveaux arrivants peuvent obtenir leur diplôme en suivant uniquement des cours portant la désignation « L ». L'enseignement des programmes d'études des cours élaborés ou approuvés par le Ministère peut être adapté pour que les cours portent la désignation « L ». Ce qui précède s'applique aux matières obligatoires et facultatives. On s'attend néanmoins à ce que les adaptations faites pour l'apprenant nouvel arrivant le mènent à un passage réussi au programme régulier du secondaire.*
Pour remplir les critères d'obtention du diplôme d'études secondaires, les apprenants nouveaux arrivants peuvent-ils suivre des cours proposés par l'école et des projets proposés par l'élève?	Pour obtenir leur diplôme, les apprenants peuvent suivre des Cours proposés par l'école (CPE) ou des Projets proposés par l'élève (PPE). La programmation proposée sous la forme de CPE ou de PPE devrait être conçue de manière à donner aux apprenants l'occasion d'acquérir des compétences culturelles, linguistiques et académiques nécessaires à l'intégration au programme régulier du secondaire tout en répondant aux besoins de l'apprenant et à ses aspirations. Ces expériences d'apprentissage ne porteront pas la désignation « L », mais la désignation G comme tout autre CPE ou PPÉ. **
La désignation « L » permettra-t-elle aux apprenants de remplir les critères d'admission à des établissements postsecondaires?	Même si la réussite de cours portant la désignation « L » permet l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, il ne suffit pas nécessairement pour être admis à un établissement postsecondaire. Il incombe au personnel de l'école de veiller à ce que les apprenants puissent remplir les critères d'accès ou d'admission à des établissements d'études postsecondaires, à une formation professionnelle ou au marché du travail selon leurs perspectives de carrière. Un apprenant ayant obtenu un diplôme d'études secondaires avec certains crédits de cours désignés « L » sur son relevé de notes a la possibilité de poursuivre ses études pour obtenir des désignations « F » ou « S ». Il peut le faire à l'école secondaire ou dans un centre d'apprentissage pour adultes.

* La plupart des apprenants nouveaux arrivants obtiendront leur diplôme d'études secondaires après avoir suivi des cours fondamentaux (F) ou des cours spécialisés (S).

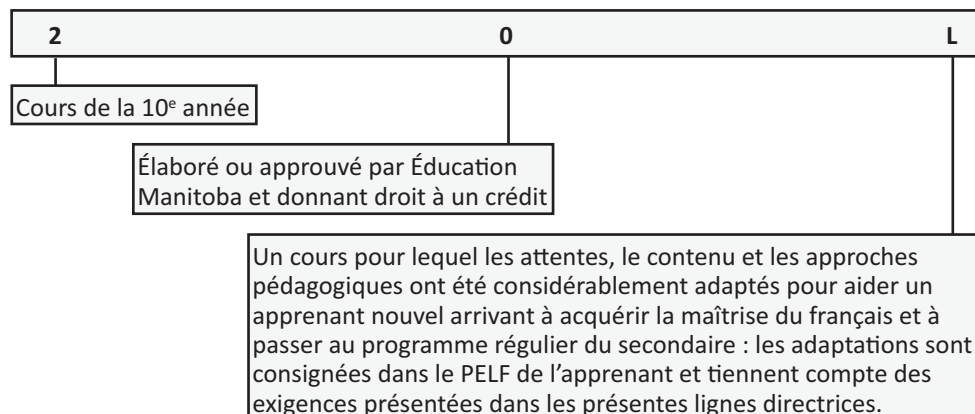
** Pour de plus amples renseignements sur les CPE et les PPE, veuillez consulter le document *Programmes d'études élaborés à l'échelle locale : Cours proposés par l'école et projets proposés par l'élève (2003)*.

RENDRE COMPTE DES COURS PORTANT LA DÉSIGNATION « L »

Comment rendre compte des cours portant la désignation « L »?

Selon le système de désignation des cours, les cours de niveau secondaire adaptés pour les besoins des apprenants nouveaux arrivants doivent avoir la mention « L » ajoutée à leur descripteur. Par exemple, la désignation Sciences de la nature 20L figurera sur le bulletin de l'apprenant nouvel arrivant qui termine avec succès le cours de sciences de la nature de la 10^e année adapté pour ses besoins. Voici un tableau explicatif :

Sciences de la nature



Pour de plus amples renseignements sur le système de désignation, veuillez vous reporter au *Guide des matières enseignées – Systèmes informatisés de transmission des dossiers des apprenants et des dossiers du personnel professionnel* à : http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/guide_matières/index.html.

Comment rapporter les cours portant la désignation « L » sur le bulletin scolaire?

On rend compte des cours adaptés aux besoins des nouveaux arrivants sous-scolarisés sur le bulletin provincial au même titre que les autres cours. La désignation « L » figurera sur le bulletin pour tout cours développé par le Ministère et adapté aux besoins des apprenants nouveaux arrivants, et on utilisera une note en pourcentage pour indiquer le rendement de l'apprenant par rapport aux objectifs ou aux résultats d'apprentissage énoncés dans le PELF. Comme pour tout autre cours, l'enseignant apportera des commentaires. Ces commentaires sont une occasion de souligner les réalisations de l'apprenant et de l'inciter à parfaire son apprentissage. Ils peuvent aussi indiquer le degré de préparation de l'apprenant en vue du passage au programme régulier du secondaire et des pistes à suivre pour y connaître le succès.

L'utilisation de la désignation « L » pour un ou plusieurs cours doit également se retrouver dans les commentaires de la direction d'école. Il est important que le bulletin offre la meilleure représentation possible du travail, des connaissances et habiletés de l'élève.

Il est à noter que seul le bulletin provincial pour le Programme français fait explicitement mention de la désignation « L ». Dans le cas des écoles offrant le Programme d'immersion française, il est possible de recourir à la désignation « L » pour les apprenants nouveaux arrivants sous-scolarisés. Le choix de l'utilisation de cette désignation doit être expliqué dans les commentaires anecdotiques de l'enseignant ou dans ceux de la direction de l'école.

APPUI AU CHANGEMENT

De quel appui les écoles et les divisions scolaires disposent-elles pour apporter ces changements?

Les écoles et les divisions scolaires désirant d'autres renseignements sur le contenu du présent document peuvent s'adresser à :

*La Direction du développement et de l'implantation des programmes
Division du Bureau de l'éducation française
Éducation Manitoba
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3*

*Téléphone : 204 945-6927
Ligne sans frais : 1 800 282-8069, poste 6927
Télécopieur : 204 945-1625*

Éducation Manitoba fournira des ressources supplémentaires pour aider les écoles secondaires à mettre en œuvre la désignation de cours « L » et la planification de la programmation de ces cours.

De plus, certaines écoles ont créé des équipes de mise en œuvre à l'échelle de l'école ou de la division scolaire. Ces équipes ont pour mission de planifier la mise en œuvre des nouvelles politiques et d'une nouvelle programmation, d'organiser et de diriger des activités continues de soutien et de formation professionnelle au sein de l'école ou de la division scolaire, selon le cas. Elles peuvent également aider à faire connaître à la communauté les changements qui ont lieu à l'école au fur et à mesure de l'implantation des nouvelles politiques et des nouveaux programmes d'études.

Il serait bon que les équipes de mise en œuvre à l'échelle de l'école ou de la division scolaire soient composées d'enseignants, d'administrateurs, d'autres membres du personnel scolaire, de parents, d'apprenants et de membres de la communauté. Il est très important que ces équipes aient le soutien administratif et le leadership nécessaires tant au niveau de l'école qu'à celui de la division scolaire. Certaines divisions ont établi des comités internes de mise en œuvre pour faciliter la coordination du travail de l'équipe.

Éducation Manitoba appuie fortement le concept d'équipe de mise en œuvre à l'échelle scolaire et s'engage à collaborer avec tous les partenaires en éducation afin de faire la promotion de ces équipes et de leur apporter son soutien.

LECTURES SUGGÉRÉES

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). *Trousse de formation en francisation*. Toronto, ON, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 2003.

---. *Trousse portant sur la communication orale et les stratégies de lecture et d'écriture de la maternelle à la 12^e année*. Toronto, ON, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 2008.

Cormier, Marianne. *La pédagogie en milieu minoritaire francophone : une recension des écrits. Document présenté à la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants*. Moncton, NB, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2005.

Kanouté, F. « Intégration sociale et scolaire des familles immigrantes au Québec. Une prise en compte globale des familles ». *Informations sociales*, n° 143, 2007, p. 64-74.

Kanouté, F., et M. Vatz Laaroussi. « La relation écoles-familles immigrantes : une préoccupation récurrente, et pertinente ». *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 34, n° 2, 2008, p. 259-264.

Kanouté, F., et autres. « Familles et réussite scolaire d'élèves immigrants du secondaire ». *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 34, n° 2, 2008, p. 265-289.

Solar, C., et F. Kanouté. *Questions d'équité en éducation et formation*. Montréal, QC, Éditions Nouvelles, 2007.

Vatz Laaroussi, M., F. Kanouté et L. Rachédi. « Les divers modèles de collaboration familles immigrantes-écoles : de l'implication assignée au partenariat ». *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 34, n° 2, 2008, p. 291-311.

BIBLIOGRAPHIE

Chamot, A.U., et J. M. O'Malley. « The Cognitive Academic Learning Approach: A Bridge to the Mainstream ». *TESOL Quarterly*, vol. 21, n° 2, 1987, p. 227-249.

Cummins, J. « Linguistic Interdependence and the Educational Development of Bilingual Children ». *Review of Educational Research*, vol. 49, n° 2, 1979, p. 222-251.

Leki, Ilona: *Understanding ESL Writers: A Guide for Teachers*. Portsmouth, NH, Heinemann Educational Books, 1992.

Direction des finances des écoles. *Financement des écoles : Année scolaire 2012-2013*. Winnipeg, MB, Éducation Manitoba, 2012.

Éducation et Formation professionnelle Manitoba. *Pour l'intégration : Manuel concernant la programmation individualisée au secondaire*. Winnipeg, MB, Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 2002.

---. *Pour l'intégration : Manuel concernant les cours modifiés au secondaire 9^e à la 12^e année*. Winnipeg, MB, Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 2002.

Éducation et Jeunesse Manitoba. *Programmes d'études élaborés à l'échelle locale : Cours proposés par l'école et projets proposés par l'élève*. Winnipeg, MB, Éducation et Jeunesse Manitoba, 2003.

Mckay, P., et A. Scarino. *ESL Framework of Stages: An Approach to ESL Learning in Schools K-12*. Carlton, Victoria, Australie, Curriculum Corporation, 1991.

Murphy, Edna. *ESL: A Handbook for Teachers and Administrators in International Schools*. Clevedon, Avon, Angleterre, Multilingual Matters, 1990.

O'Malley, J.M., et A.U. Chamot. *Learning Strategies in Second Language Acquisition*. Cambridge, MA, Cambridge University Press, 1990.

Piper, Terry. *And Then There Were Two: Children and Second Language Learning*. Markham, ON, Pippin, 1993.

Wolfgang, Aaron. *Education of Immigrant Students: Issues and Answers*. Toronto, ON, OISE Press, 1975.

ANNEXE : PLAN ÉDUCATIF DE LITTÉRATIE FRANÇAISE (PELF) ET DE SUIVI DE LA 9^e À LA 12^e ANNÉE

Section 1 : Informations sur l'apprenant et ses apprentissages antérieurs

IDENTIFICATION		
Nom de l'apprenant :	Niveau scolaire :	Nom de l'école :
# MET :	Enseignant :	
Date de naissance : _____ (jour/mois/année)		
Nom des parents/tuteurs :		Téléphone :
Dates de la cueillette des informations : _____ (jour/mois/année) _____ (jour/mois/année) _____ (jour/mois/année)		

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE SOUTIEN		
	Nom	Mesures de soutien
Orthopédagogie		
Counseling		
Appui en francisation		
Appui en EAL		
Soutien intensif		
Autre		

Section 2 : Sélection des cours au secondaire

Titre de cours	Code des cours	Date	Type de soutien à apporter
<i>Cours d'actualisation scolaire</i>			
Cours d'actualisation scolaire 1			
Cours d'actualisation scolaire 2			
Anglais langue additionnelle (stades 1 - 2)			
<i>Cours obligatoires</i>			
Français			
Anglais			
Mathématiques			
Sciences de la nature			
Sciences humaines			
Éducation physique et à la santé			
<i>Cours au choix</i>			
<i>Cours proposés par l'école (CPE) ou Projets proposés par l'élève (PPE)</i>			
<i>Autres cours ou expériences éducatives donnant droit à des crédits</i>			
Ex : Option : crédits spéciaux de langue			

Section 3: Planification

Français	Objectifs	Stratégies	Évaluation	Prochaines étapes
Compréhension orale				
Expression orale				
Compréhension écrite				
Expression écrite				

Anglais langue additionnelle	Objectifs	Stratégies	Évaluation	Prochaines étapes
Compréhension orale				
Expression orale				
Compréhension écrite				
Expression écrite				

Mathématiques	Objectifs	Stratégies	Évaluation	Prochaines étapes
Nombre				
Forme et espace				
Relations et régularité				
Statistiques et probabilités				

Autres domaines académiques	Objectifs	Stratégies	Évaluation	Prochaines étapes

Besoins socio-émotionnels	Objectifs	Stratégies	Évaluation	Prochaines étapes

Autres considérations ou besoins de l'apprenant : (commentaires généraux sur les forces ou préoccupations particulières, toute autre évaluation ayant été réalisée avec les dates ou d'autres facteurs qui peuvent influencer sur la programmation et les mesures de soutien requises)

SUIVI DU DOSSIER

Cycle de 6 semaines :

du _____ au _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

Responsable de la gestion du plan : _____ Date : _____
(jour/mois/année)

Date prévue pour la révision du plan :

(jour/mois/année)



Printed in Canada
Imprimé au Canada